



17 février 2022

(22-1512)

Page: 1/2

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 16 février 2022, est distribuée à la demande de la délégation de la **République de Corée**. La notification concerne les mesures prises dans le cadre de la décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (**tableau NF:1**) pendant l'**année civile 2021**.

Tableau NF:1

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 16:2 DE L'ACCORD: SURVEILLANCE DE
LA SUITE DONNÉE À LA DÉCISION SUR LES MESURES CONCERNANT LES
EFFETS NÉGATIFS POSSIBLES DU PROGRAMME DE RÉFORME SUR LES
PAYS LES MOINS AVANCÉS ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT
IMPORTATEURS NETS DE PRODUITS ALIMENTAIRES:
RÉPUBLIQUE DE CORÉE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2021

**1 QUANTITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE FOURNIE AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS ET AUX
PAYS EN DÉVELOPPEMENT IMPORTATEURS NETS DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

Tableau 1: Aide alimentaire; répartition selon les pays

Pays	Quantité d'aide alimentaire fournie et/ou financée (millions d'USD)
Kenya (par le biais du PAM)	4,10
PMA	
Yémen (par le biais du PAM)	14,51
Éthiopie (par le biais du PAM)	11,52
Ouganda (par le biais du PAM)	8,56
République démocratique Populaire lao (par le biais du PAM)	1,26

Source: Programme alimentaire mondial (PAM).

**2 INDICATION DE LA PART FOURNIE INTÉGRALEMENT À TITRE DE DON OU À DES
CONDITIONS FAVORABLES APPROPRIÉES**

Toute l'aide alimentaire accordée par la Corée est fournie intégralement à titre de don.

**3 ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE PRÉVUE AU PARAGRAPHE 3 III) DE LA
DÉCISION**

Néant.

**4 AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS CONCERNANT LES MESURES PRISES DANS LE
CADRE DE LA DÉCISION**

Néant.